Image not found or type unknown

Responsabilité d'un véhicule dans un hôtel

Par **MYSTIC34**, le **28/09/2009** à **13:59**

Bonjour,
Ce week-end, nous avons séjourné dans un hôtel à Lyon qui précisait dans son site, PARKING PRIVE.

Nous sommes arrivés à 12h, le réceptionniste nous a encaissé la chambre et donné la clé.
Dans la nuit du samedi au dimanche, nous nous sommes fait vandalisés la voiture, deux vitres de casser, un pare-choc arraché et le coffre percé.
La police est venue et nous avons porté plainte contre X.
Nous étions garé en face de l'hôtel, qui est une petite impasse. A aucun moment de la journée, un membre de l'hôtel nous a avertit de nous garer à l'intérieur de l'hôtel. Car étant donné la disposition de l'hôtel, il fallait deviner que c'était un parking. Lorsque vous rentrez dans la cour de l'hôtel, il y a une terrasse extérieure avec des tables pour se restaurer car il fait également restaurant. Donc peu de place pour garer des véhicules. On ne pouvait pas deviner qu'on pouvait s'y garer car celà ne ressemblait en aucun cas à un parking privatif. Le veilleur de nuit, nous a dit que ce n'était pas la première fois que celà arrivait.
Pourquoi alors aucun membre de l'hôtel, nous a spécifié ou nous garer afin de veiller à la sécurité de notre véhicule. C'est quand même leur travail de nous dire ou nous garer et ou se trouve leur soit disant parking privatif.
Ils nous simplement dit : nous sommes désolés pour vous.
Puis-je engager une responsabilité de l'hôtel ?
Je sais que normalement nous avons des droits lorsque le véhicule est garé dans l'anceinte de l'hôtel. Mais comme ils nous ont pas précisé ou se trouvait leur fameux parking, que puis-je faire.
Je vous en remercie d'avance

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés